

**DEPARTEMENT DES YVELINES  
COMMUNE DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU**

**CAHIER DES CHARGES**

**ECOLE MATERNELLE  
REEMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE**

## Présentation de l'opération

Le présent projet concerne le remplacement de la chaudière fioul de la maternelle « les petites friches » par une chaudière gaz basse température, suite à la détection de fuite de la cuve à fioul.

## Descriptif sommaire des travaux

Les travaux d'installation de chauffage comprendront :

- la dépose de la chaudière
- la dépose du préparateur eau chaude sanitaire
- la dépose du ballon électrique
- la dépose des tuyauteries
- L'évacuation en décharge publique
- le remplacement par une chaudière basse température fonctionnant au gaz
- le raccordement sur les circuits existants
- le tubage de la cheminée
- le passage du collecteur gaz de la chaufferie jusqu'au coffret gaz qui sera posé par GrDF en clôture rue
- le calorifugeage des nouvelles canalisations

## Exécution des travaux

Les travaux devront être exécutés à compter du 11 juillet 2016 et réceptionnés avant le 16 septembre 2016.

## Conditions de règlement

La prestation fera l'objet d'une facturation après travaux. La commune procèdera au paiement conformément aux règles de la comptabilité publique en vigueur.

Les acomptes et paiements partiels seront versés au titulaire dans les conditions prévues à l'article 91 du Code des Marchés Publics.

A sa demande expresse, le titulaire du marché peut percevoir des acomptes mensuels lorsqu'il est une petite et moyenne entreprise, une société coopérative ouvrière de production, un groupement de producteurs agricoles, un artisan, une société coopérative d'artisans, une société coopérative d'artistes ou un atelier protégé.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

## Référence et offre

L'entreprise doit fournir les références permettant de juger ses capacités à réaliser ces prestations, la liste de son matériel, l'effectif du personnel.

L'offre doit être présentée sous forme de devis détaillant toutes les prestations nécessaires à la bonne exécution de l'opération

## Visite des lieux

Une visite des lieux est obligatoire. Prendre contact avec M. Archet, directeur des services techniques au 01.34.91.00.77. E-mail : [technique@neauphle-le-chateau.com](mailto:technique@neauphle-le-chateau.com)

## Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des services techniques de la commune de NEAUPHLE LE CHATEAU – 2 place aux Herbes 78640 NEAUPHLE LE CHATEAU

Tel. 01 34 91 00 77 E-mail : [technique@neauphle-le-chateau.com](mailto:technique@neauphle-le-chateau.com)